



paiement charges locatives

Par **vanougarcia**, le **27/05/2012** à **00:02**

bonjour,

Nous sommes locataires depuis octobre 2010 pour un bail de 3ans.

Nous payons les charges mensuellement avec régularisation une fois par an.

Il y a un mois notre propriétaire a vendu l'appartement que nous louons, il nous a prévenu une semaine avant la signature de l'acte de vente et nous réclame la régularisation des charges de 2011 immédiatement alors que nous les payons habituellement tous les ans au mois d'octobre.

En a t il le droit ou doit il attendre octobre? comment être sûr que les nouveaux propriétaires ne vont pas à leur tour nous les réclamer en octobre prochain? pouvons nous lui demander une attestation de paiement?

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **27/05/2012** à **09:55**

Bonjour,

La loi 89-462 fixe l'obligation de régulariser les charges [s]au moins[/s] une fois par an. Il peut donc y en avoir plusieurs.